

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande de permis de construire
une centrale photovoltaïque au sol
aux lieux-dits «Fontanille» sur la commune de NEGRONDES et
«Las Lacassas » sur la commune de VAUNAC
déposée par la SAS CPES FONTANILLE
dont le siège social est situé 330 Rue du Mourelet, ZI de Courtine - 84000 AVIGNON**

Par arrêté n° BE 2022-08-01 du 31 août 2022, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 33 jours pleins et consécutifs du **lundi 26 septembre 2022 à 9 heures au vendredi 28 octobre 2022 à 17 heures 30**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Négrondes.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est Monsieur Michel SANCHEZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État à la retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

➤ sur support papier :

- à la **mairie de NEGRONDES (24460), place de la Mairie** aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et les mercredis de 9h00 à 12h00.

- à la **mairie de VAUNAC (24800), le bourg** aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00.

➤ sur un poste informatique mis à disposition en accès libre aux mairies de NEGRONDES et de VAUNAC aux horaires d'ouverture de la mairie.

➤ sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de NEGRONDES, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations versées aux registres d'enquête sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-ep-2022-negrondes-vaunac@dordogne.gouv.fr**

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales les jours, horaires et lieux suivants :

Dates	Horaires	Lieux
lundi 26 septembre 2022	De 9h00 à 12h00	Mairie de NEGRONDES
mardi 4 octobre 2022	De 9h00 à 12h00	Mairie de VAUNAC
mercredi 12 octobre 2022	De 9h00 à 12h00	Mairie de NEGRONDES
mardi 18 octobre 2022	De 9h00 à 12h00	Mairie de VAUNAC
vendredi 28 octobre 2022	De 14h30 à 17h30	Mairie de NEGRONDES

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS CPES FONTANILLE à M. Fahd RABO, chef de projets solaires - tél : 06 73 48 02 92 - email : fahd.rabo@qenergyfrance.eu

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.